

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 mai 2022 à 19 h 30  
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Michael MC DERMOTT, Commandant du poste de quartier 3  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

---

*Annonces du maire*

Le maire d'arrondissement, monsieur Stéphane Côté, souhaite la bienvenue à la séance du conseil d'arrondissement. Il souligne le décès de Monsieur Guy Lafleur en lui rendant un vibrant hommage. Au nom des citoyens, des employés, de la direction et des élu-es de l'arrondissement, il offre ses plus sincères condoléances à sa conjointe, Madame Lise Lafleur, ses enfants et leurs proches.

Ensuite, il présente un bilan des activités des 6 premiers mois depuis son élection. Son bilan s'articule autour des 5 grands pôles prioritaires mis de l'avant pendant la campagne électorale soient : la sécurité publique; l'administration et les communications; la protection de l'environnement, les sports et les loisirs et les infrastructures. Après, il dresse les principales réalisations pour chacun de ces axes.

---

**CA22 28 093**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 3 mai 2022, en retirant l'item 40.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

Le maire d'arrondissement cède la parole au commandant du poste de quartier 3, monsieur Michael McDermott.

Le commandant fait état des principales priorités pour l'arrondissement, notamment la sécurité routière et la sensibilisation auprès des élèves dans les écoles de l'arrondissement sur les enjeux liés aux stupéfiants, aux réseaux sociaux et la pédophilie.

Par la suite, les citoyens sont invités à poser des questions au commandant.

- Stéphane Boily Ajout de dos d'âne sur la rue Bellevue;
- Robert Samoszewski Courses de rue dans certains secteurs de L'Île-Bizard et densité de la circulation sur les rues Jacques-David, des Prés et Ouimet.

---

**10 - Période de questions du public**

Début : 20 h 12

Monsieur Stéphane Boily

Précisions concernant l'item 40.17

Monsieur Jean Clerk

- L'état de délabrement du recouvrement de sol du parc canin – proposition d'un produit. M. Clerk dépose un document.
- Proposition d'un changement de nom d'une rue de l'arrondissement en l'honneur du joueur de hockey Guy Lafleur

Monsieur Manny Mancini

Réparation des sentiers du parc de la nature

Madame Claudette Atallah

Plan d'action des membres du conseil pour éliminer les courses de rue

Monsieur Jean-François Gingras

Bilan de l'utilisation du Chalet du parc Jonathan Wilson depuis la construction.

Madame Marie-C. Scholl-Dimanche

Plan de conservation du paysage humanisé dans son périmètre actuel – Raison du refus d'entériner ce statut et actions de mise en œuvre.

Demande de contribution de l'arrondissement - Travaux de nettoyage - rues Cherrier et Wilson –

Fin : 20 h 25

---

## 10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 26

La conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau offre ses plus sincères félicitations à Monsieur André Laniel, le conteur du Village qui a reçu une distinction honorifique du gouvernement du Québec, soit la médaille de l'Assemblée Nationale, en reconnaissance de son œuvre inestimable de préservation et de valorisation du patrimoine de l'histoire de Sainte Geneviève - L'Île-Bizard.

Le maire d'arrondissement offre également ses félicitations à monsieur Laniel au nom de l'ensemble des membres du conseil, des citoyens et du personnel de l'arrondissement.

Le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger fait état de plusieurs demandes de citoyens du district de Jacques-Bizard concernant la limite de vitesse de 30km/hr sur la rue Cherrier entre le boulevard Jacques-Bizard et la rue de Montigny. Une demande de révision a été présentée au comité de circulation, compte tenu que la rue Cherrier est une rue artérielle. Après étude, le comité a recommandé le maintien de la limite de vitesse actuelle.

Fin : 20 h 30

---

### CA22 28 094

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 5 avril 2022.**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1229452004

---

### CA22 28 095

**Prendre acte des procès-verbaux du comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgences de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève.**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

du procès-verbal de la séance du comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence du mercredi 9 février 2022;

et du procès-verbal du comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence du mercredi 23 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1229452005

---

**CA22 28 096**

**Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 27 avril 2022.**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 27 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1229452007

---

**CA22 28 097**

**Abroger la résolution CA 21 28175 portant sur le déplacement des deux maisons d'intérêt patrimonial situées au 15658 et 15674 Gouin et l'achat de certains terrains et acheminer cette résolution aux autorités gouvernementales impliquées dans le projet.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'abroger la résolution CA21 28175 portant sur le déplacement de deux maisons d'intérêt patrimonial situées au 15 658 et 15 674 Gouin et l'achat de certains terrains et acheminer cette résolution aux autorités gouvernementales impliquées dans le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1227576001

---

**CA22 28 098**

**Accorder un contrat à TB Maestro inc. pour l'élaboration du plan directeur des bâtiments de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 271 792,13 \$ taxes incluses (contrat : 247 083,75 \$ + incidences: 24 308,38 \$) - Appel d'offres public # 2021-15 (1 soumissionnaire).**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'accorder au seul soumissionnaire TB Maestro inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'élaboration du plan directeur bâtiments de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 083,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2021-15);
2. D'autoriser une dépense de 24 308,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1227474003

---

**CA22 28 099**

**Affecter un montant de 6 850 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf du Maire de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière à plusieurs organismes et demandeurs, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte Geneviève.**

*Le conseiller d'arrondissement monsieur Alain Wilson déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.*

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'affecter un montant de 6 850 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf du Maire de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière à plusieurs organismes et demandeurs, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte Geneviève.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.02 1227593008

---

**CA22 28 100**

**D'autoriser une dépense additionnelle de 22 170,05 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en surveillance pour des travaux de reconstruction de la chaussée du croissant Barabé et des rues Roussin et Vermont, dans le cadre du contrat accordé à IGF Axiom, majorant ainsi le montant total du contrat de 77 211,46 \$, taxes incluses à 99 381,51 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 22 170,05 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en surveillance pour des travaux de reconstruction de la chaussée du croissant Barabé et des rues Roussin et Vermont, dans le cadre du contrat accordé à IGF Axiom (#2018-01-S), majorant ainsi le montant total du contrat de 77 211,46 \$, taxes incluses à 99 381,51 \$ taxes incluses.

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1227474001

---

**CA22 28 101**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 31 mars 2022, en vertu du règlement CA28 0074.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 mars 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229452006

---

**40.01 ITEM RETIRÉ**

---

**CA22 28 102**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter deux panneaux d'arrêt sur la montée Wilson à l'intersection du chemin Monk, à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter deux panneaux d'arrêt dans les deux directions sur la montée Wilson à l'intersection du chemin Monk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1229413015

---

**CA22 28 103**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant l'ajout de deux panneaux d'arrêt sur le boulevard Jacques-Bizard à l'intersection de la rue René-Massé, à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter deux panneaux d'arrêt dans les deux directions sur le boulevard Jacques-Bizard à l'intersection de la rue René-Massé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1229413014

---

**CA22 28 104**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant l'ajout de deux panneaux d'arrêt sur le boulevard Gouin ouest à l'intersection de la rue Duvernay et de la rue St-Georges, à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter un panneau d'arrêt en direction ouest sur le boulevard Gouin ouest, à l'intersection de la rue Duvernay et un panneau d'arrêt en direction est sur le boulevard Gouin ouest à l'intersection de la rue St-Georges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1229413013

---

**CA22 28 105**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant une modification à la signalisation de stationnement sur la rue J-O Nantel, à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à :

- implanter une zone de stationnement maximum 30 minutes du côté ouest (côté école) qui est la zone est du boulevard Chèvremont jusqu'au début du croissant;

- installer une zone de stationnement interdit en tout temps du côté est (côté opposé de l'école) qui est la zone est du boulevard Chèvremont jusqu'au 408 rue J-O Nantel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1229413012

---

#### **CA22 28 106**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à réduire la vitesse de circulation dans une zone scolaire sur la rue Laberge, à 30 km/h, entre les rues Macquet et Simonet, à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à réduire la vitesse de circulation dans la zone scolaire sur la rue Laberge, à 30 km/h, entre les rues Macquet et Simonet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1229413011

---

#### **CA22 28 107**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Bord-de-l'eau, à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à :

- installer une zone de stationnement réservé avec vignette du côté nord de la rue Bord-de-L'eau;
- installer une zone d'immobilisation interdite du côté sud de la rue Bord-de-L'eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1229413010

---

**CA22 28 108**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Jacques-David, à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant le maintien des panneaux de réglementation de stationnement sur la rue Jacques-David tels que préalablement installés, soit une zone d'immobilisation interdite du côté nord (côté adresses paires) et une zone de stationnement interdite côté sud (côté adresses impaires) entre la rue des Prés et le 371 rue Jacques-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1229413009

---

**CA22 28 109**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer une fenêtre panoramique en façade avant principale sur la propriété située à l'adresse sise au 3252, rue Cherrier correspondante au lot no 4 297 475 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement d'une fenêtre panoramique en façade avant principale sur la propriété située à l'adresse sise au 3252, rue Cherrier correspondante au lot no 4 297 475 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1227905019

---

**CA22 28 110**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer un clin horizontal autre que celui autorisé à la résolution no CA22 28 018 sur la propriété située à l'adresse sise au 3235, rue Léon-Brisebois correspondante au lot no 4 590 016 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, un clin horizontal autre que celui autorisé à la résolution no CA22 28 018 sur la propriété située à l'adresse sise au 3235, rue Léon-Brisebois correspondante au lot no 4 590 016 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1227905018

---

**CA22 28 111**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer une implantation de la résidence unifamiliale isolée autre que celle proposée à la résolution no CA21 28 058 sur la propriété située à l'adresse sise au 1095, rue Saint-Roch correspondante au lot no 4 590 016 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'implantation de la résidence unifamiliale isolée autre que celle proposée à la résolution no CA21 28 058 sur la propriété située à l'adresse sise au 1095, rue Saint-Roch correspondante au lot no 4 590 016 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1227905017

---

**CA22 28 112**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'effet d'ajouter deux (2) logements supplémentaires à l'adresse sise au 357, rue Sainte-Marie, sur le lot no 4 298 739 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout de deux (2) logements supplémentaires à l'adresse sise au 357, rue Sainte-Marie, correspondant le lot no 4 298 739 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1227905016

---

**CA22 28 113**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple à l'adresse sise au 950, rue Blouin, sur le lot no 4 299 253 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple à l'adresse sise au 950, rue Blouin, sur le lot no 4 299 253 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

- Augmenter la marge avant de 0,5 mètre.

Et avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant :
  - o Brique lisse Techno-Bloc Griffintown de couleur gris champlain;
  - o Fibre de bois pressée Saint-Laurent de couleur écorce;
- Garage simple intégré;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP de modèle Dakota couleur noir deux crystal;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres, la porte d'entrée et de garage seront en aluminium de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1227905015

---

**CA22 28 114**

**Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061).**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-1) à la séance du conseil d'arrondissement du 5 avril 2022 par sa résolution CA22 28076;

Vu le dépôt du projet de règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-1) à la séance du conseil d'arrondissement du 5 avril 2022 par sa résolution CA22 28076;

Vu l'avis publié par la secrétaire d'arrondissement le 11 avril 2022, dans le quotidien Le Devoir, sur le site internet de l'arrondissement et l'affichage à la mairie de l'arrondissement, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter, le règlement numéro CA28 0061-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1222714010

---

**CA22 28 115**

**Abroger la résolution CA21 28 152 afin de réduire l'autorisation d'occupation du domaine public (rue Hervé) à 1 an, soit jusqu'au 4 juin 2022.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'abroger la résolution CA21 28 152 afin de réduire l'autorisation d'occupation du domaine public (rue Hervé) à 1 an, soit jusqu'au 4 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1227576002

---

**CA22 28 116**

**Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du lot projeté no 6 361 986 du cadastre du Québec (876, 4e avenue) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du lot projeté no 6 361 986 du cadastre du Québec (876, 4e avenue) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1227905021

---

**CA22 28 117**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 859, 4e avenue correspondante au lot no 4 589 475 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 859, 4<sup>e</sup> avenue correspondante au lot 4 589 475 du cadastre du Québec avec les conditions et matériaux extérieurs précisés au sommaire décisionnel.

Sous les conditions suivantes :

- QUE la marge avant soit au minimum de 7,00 mètres;
- QUE l'avancé du garage intégré soit réduit d'au moins 1,75 mètre;
- QUE le cèdre mature soit conservé en cour avant droit;
- QUE deux (2) arbres soient plantés en cour avant correspondant à diamètre minimal de 5 cm mesuré à une hauteur de 30 cm du sol.

Et sous les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant principale :
  - Pierre Techno-Bloc modèle Brandon de couleur gris rockland;
  - Clin en fibre de bois pressée St-Laurent de couleur granite;
- Deux (2) parements extérieurs sur les autres façades :
  - Brique Techno-Bloc modèle Brandon de couleur gris rockland;
  - Clin en fibre de bois pressée St-Laurent de couleur granite;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium Gentek de couleur noir.
- Toiture en bardeau d'asphalte BP mystique de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1227905020

---

**CA22 28 118**

**Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (CA28 0072)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0072-1 à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 avril 2022 par sa résolution CA22 28090;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0072-1 la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 avril 2022 par sa résolution CA22 28090;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le règlement modifiant le règlement sur les tarifs (CA28 0072-1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.18 1229413007

---

**Dépôt de documents – Mars 2022**

- Suivi budgétaire dépenses;
- Suivi budgétaire revenus;
- Virements budgétaire ;
- Virements PDI;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

---

**CA22 28 119**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 mai 2022 à, 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

\_\_\_\_\_  
Stéphane CÔTÉ  
Maire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2022.